

SOMMET SUR L'EAU : QUAND L'EAU ET L'AGRICULTURE COHABITENT

ACTES

Centre des Congrès
de Saint-Hyacinthe

—
5 février 2026

Québec 

 L'Union
des producteurs
agricoles
Montréal

Soutenu par :



Table des matières

Résumé des conférences

Présentations sur la réglementation en vigueur	3
Le cadre réglementaire des interventions dans un cours d'eau	
La MRC et l'entretien des cours d'eau	
Panel : Échange sur la gestion des cours d'eau par les MRC	5
Comment réussir la gestion de l'eau	7
Solutions hydrogéomorphologiques pour la gestion des cours d'eau en milieu agricole	9
Initiatives à la ferme : présentation d'aménagements et pratiques concrètes visant à améliorer la qualité de l'eau	11



Le cadre réglementaire des interventions dans un cours d'eau

Isabelle Barriault, ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)

La MRC et l'entretien des cours d'eau

Vincent Cordeau, président de l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ)



Le cadre réglementaire actuel pour les interventions dans un cours d'eau s'organise avec le *Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement* (REAFIE). Il comprend quatre processus : l'exemption (risque négligeable), la déclaration de conformité (DC, risque faible), l'autorisation ministérielle (AM, risque modéré) ou générale (réservée aux MRC/municipalités) et la procédure d'évaluation et d'examen des impacts (risque élevé).

L'exemption ne requiert aucune démarche pour le demandeur si l'ensemble des conditions prévues au REAFIE et au *Règlement sur les activités dans les milieux humides, hydriques et sensibles* (RAMHHS) sont respectées. Dans le cas de la DC, les travaux d'entretien peuvent se réaliser 30 jours après la transmission d'un formulaire en ligne si certaines conditions sont respectées dont : moins de 500 mètres à entretenir et cours d'eau déjà aménagé par le passé. L'autorisation générale concerne tous les travaux d'entretien de cours d'eau visés à l'article 103 de la Loi sur les compétences municipales. Les travaux pouvant se qualifier sont entre autres, ceux qui permettent le maintien d'un état fonctionnel hydraulique et écologique du cours d'eau ainsi que ceux réalisés par curage. Depuis 2022 en Montérégie, 124 autorisations générales ont été délivrées et 60 déclarations de conformité ont été soumises.

Depuis 2006, les MRC du Québec possèdent la compétence exclusive en matière de libre écoulement de l'eau en vertu des articles 103 à 110

de la *Loi sur les compétences municipales*. Plusieurs MRC ont mis en place un régime de gestion des cours d'eau qui comprend un règlement (article 104), une politique de gestion et une entente intermunicipale (partage des responsabilités – article 108).

L'article 105 mentionne que toute MRC doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens. Plusieurs interventions sont concernées : le nettoyage, le retrait des obstructions, l'entretien, l'aménagement, la restauration et bonification de cours d'eau. L'entretien de cours d'eau correspond à l'enlèvement partiel ou complet par creusage des sédiments accumulés dans le littoral. C'est la MRC qui réalise les travaux d'entretien de cours d'eau. Pour ce faire, elle doit obtenir une autorisation du ministère de l'Environnement (MELCCFP).

Consulter les présentations :

[Mme Isabelle Barriault](#)

[M. Vincent Cordeau](#)

Écouter la conférence :

[La MRC et l'entretien des cours d'eau](#)

Lors des échanges, il a été rappelé qu'une MRC dispose d'un délai de deux ans pour débiter les travaux prévus dans une déclaration de conformité (DC), après quoi l'autorisation devient caduque. Une question a été soulevée concernant l'obligation d'obtenir des plans et devis d'ingénieur pour l'installation d'un ponceau, en raison des coûts associés. Il a été précisé que cette exigence découle de la Loi sur les ingénieurs, selon les caractéristiques de l'ouvrage, et que certaines MRC offrent un service de calcul hydraulique afin de soutenir les citoyens.

Un commentateur a mentionné qu'il est déplorable que d'importants dégâts dans les cours d'eau soient causés en raison de l'absence de prévention. Il déplore l'absence d'obligation légale comme dans l'ancien Code municipal pour réaliser des travaux de qualité. Un dernier participant a mentionné qu'il était dommage que la MRC ait de plus en plus de responsabilités (exemple : obligation de réaliser un PRMHH ou Plan régional des milieux humides et hydriques) et qu'elle doit toujours s'assurer du libre écoulement de l'eau. Selon lui, les entretiens de cours d'eau coûtent très cher. Il aimerait qu'on trouve des solutions pour réduire ces coûts exorbitants.



Quelques pistes d'action ont émergé à la suite des présentations et des échanges :

- Répondre au besoin de s'occuper de la qualité de l'eau, de la plantation d'arbres et du besoin de respecter les rives règlementaires.
- Mettre en place des critères d'écoconditionnalité pour la réalisation de travaux dans les cours d'eau. Par exemple, le taux de phosphore ou la présence de bandes riveraines en santé.

Panel : Échange sur la gestion des cours d'eau par les MRC

Félix-Antoine D'Autray Tarte, MRC des Maskoutains

Vincent Cordeau, MRC d'Acton

Katherine Bassett, Agglomération de Longueuil



La présentation réunissait des représentants de deux MRC et d'une agglomération afin d'exposer les particularités de leurs démarches d'entretien de cours d'eau et les modalités d'accompagnement offertes aux producteurs. L'angle retenu visait à montrer comment les différences organisationnelles influencent la gestion des demandes, la planification des travaux et la relation avec les citoyens du milieu agricole.

À la MRC des Maskoutains, la gestion se distingue par une prise en charge complète à l'interne : les ressources professionnelles assurent la préparation des dossiers, la transmission des demandes au ministère et la supervision des chantiers. Les travaux sont réalisés par contrat, mais l'ensemble du suivi technique et administratif demeure centralisée. Pour la MRC d'Acton et l'Agglomération de Longueuil, le processus est différent de celui de la MRC des Maskoutains. La MRC d'Acton et l'Agglomération de Longueuil s'occupent de la transmission des demandes au ministère, mais les plans et devis, la supervision des chantiers et les travaux sont fait à l'externe, en passant par un processus d'appel d'offre externes.

Les trois organisations font face à des défis similaires. L'impact des changements climatiques sur le milieu agricole se fait énormément ressentir, ainsi que la problématique des espèces exotiques envahissantes. À cela s'ajoute un cadre réglementaire en constante évolution, ce qui oblige les équipes à maintenir une veille continue et à s'ajuster rapidement.

Les panelistes ont également souligné la difficulté de joindre certains propriétaires, un enjeu qui peut ralentir l'avancement des travaux. Enfin, un défi plus social persiste : faire évoluer les perceptions et encourager le respect des bandes riveraines, un élément essentiel à une gestion durable des cours d'eau.

Les trois organisations ont terminé en présentant leurs réussites respectives, notamment le développement d'un service régional d'inspection et d'accompagnement des bandes riveraines, l'intégration de plantations en rive à la suite de la réalisation des travaux d'entretien et finalement, la création d'un nouveau poste 100% dédié aux cours d'eau et l'adoption imminent du nouveau plan de gestion des cours d'eau.

Écouter la conférence :

[Panel de discussion](#)

Les échanges avec la salle ont fait ressortir plusieurs préoccupations, notamment en ce qui concerne la lourdeur administrative associée aux demandes d'entretien des cours d'eau. Un producteur a rappelé que la qualité de l'eau bénéficie à l'ensemble de la collectivité et que les coûts ne devraient pas reposer uniquement sur les producteurs agricoles.

Les questions du public se sont aussi concentrées sur la réglementation actuelle, perçue comme complexe et changeante. Les panélistes ont expliqué que plusieurs problématiques sur le terrain ne relèvent pas directement de la compétence des MRC ou de l'agglomération, ce qui limite leur capacité d'intervenir rapidement. Les mises à jour réglementaires fréquentes exigent également une adaptation constante, ce qui complexifie la planification des travaux et l'accompagnement des producteurs.

Dans l'ensemble, les discussions ont mis en lumière la nécessité de simplifier les démarches, de mieux outiller les citoyens et d'assurer une meilleure cohérence entre les responsabilités des différents paliers gouvernementaux.



Quelques pistes d'action ont émergé à la suite des présentations et des échanges :

- Renforcer la communication entre les différents niveaux de gouvernance afin d'assurer une meilleure coordination des interventions.
- Encourager les MRC à poursuivre leurs efforts de sensibilisation en participant à des événements publics, tels que le Sommet sur l'eau, pour diffuser l'information, mieux faire connaître leurs rôles et favoriser une compréhension partagée des enjeux.

Ces pistes visent, à terme, une amélioration de la collaboration institutionnelle, une plus grande transparence envers les citoyens et une gestion plus efficace et durable des cours d'eau sur le territoire.

RÉSUMÉ DE LA CONFÉRENCE

Comment réussir la gestion de l'eau

Hélène Bernard, ing., ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)



La présentation avait pour but d'offrir des outils pour mieux réussir sa gestion de l'eau à la ferme et ainsi mieux faire face aux changements climatiques. Bien qu'il y ait des facteurs qui sont hors de notre contrôle, d'autres le sont. Pour les identifier, il faut dans un premier temps bien cerner sa réalité terrain : comment l'eau se déplace naturellement, où se trouve son champ par rapport au bassin versant, quelle est la texture du sol, etc. Une fois les défis bien compris, Hélène Bernard nous propose trois étapes pour y faire face et réussir sa gestion de l'eau.

1. Vérifier son réseau hydraulique : fossés, cours d'eau, exutoires. Ce qui prévoit des travaux pour améliorer ou entretenir ce réseau comme des bandes riveraines, tranchées filtrantes, puits d'infiltration, etc.
2. Vérifier son drainage de surface : avant de passer aux raies de curage et aux rigoles d'interceptions, il est important de prendre en considération la topographie du champ et prévoir un nivellement au besoin.
3. Vérifier son drainage souterrain : il n'est pas toujours nécessaire de doubler ses drains. Pour mieux comprendre et gérer sa nappe phréatique, il est toujours mieux de faire appel à des professionnels pour nous accompagner dans nos travaux.

De plus, comme Hélène Bernard le souligne, il est indispensable d'inclure la santé des sols à sa gestion de l'eau. Des sols en santé assurent une infiltration et une rétention de l'eau optimales.

Consulter la présentation :

[Comment réussir la gestion de l'eau](#)

Écouter la conférence :

[Mme Hélène Bernard](#)



Les échanges avec la salle étaient davantage composés de commentaires que de questions. L'approche de Hélène Bernard était claire et structurée. Les producteurs dans la salle ont beaucoup apprécié la stratégie proposée pour améliorer leur gestion de l'eau à la ferme.

Un élément qui a été soulevé lors de la présentation et de la période de question était de bien planifier

ses travaux d'entretien ou d'amélioration. Par exemple, pour la construction d'un nouveau ponceau, bien qu'il soit tentant de récupérer le matériel à la ferme, il ne faut pas hésiter à prendre de gros tuyau pour assurer le mouvement de l'eau surtout lors d'épisode de grandes crues. Mieux vaut plus gros que trop petit. Il est également fortement recommandé de faire appel à des professionnels pour se faire accompagner dans ces travaux.

Quelques pistes d'action ont émergé à la suite des présentations et des échanges :

- Adapter ses ouvrages à sa réalité terrain et au comportement de l'eau sur son terrain, en plus d'investir dans les pratiques agroenvironnementales de conservation de sol.
- Comprendre que certaines pratiques en gestion de l'eau comme de nouveaux fossés, des rigoles, du sous-solage, des avaloirs, etc., bien qu'elles offrent des résultats immédiats, ne viennent pas régler le problème à la source.
- Explorer des aménagements complémentaires qui viendraient bonifier les ouvrages hydroagricoles comme les bandes herbacées, arbustives et arborescentes ou les bassins de sédimentation.

Ces pistes proposent une vision holistique de la gestion de l'eau, qui insiste sur la réflexion et la préparation des actions sur le terrain pour s'adapter à sa réalité et ainsi, assurer une meilleure durabilité des ouvrages.

Solutions hydrogéomorphologiques pour la gestion des cours d'eau en milieu agricole

Sylvio Demers, M.Sc.
Hydrogéomorphologue, Rivières



La présentation s'inscrit dans le contexte des enjeux croissants liés à l'entretien des cours d'eau en milieu agricole au Québec, où les pratiques conventionnelles répétées (curage, reprofilage) tendent à entretenir un cycle d'interventions fréquentes, coûteuses et peu durables. L'angle retenu consiste à démontrer qu'il existe des moyens concrets pour briser ce cycle infernal des entretiens, en misant sur une meilleure compréhension des processus hydrogéomorphologiques et sur des solutions adaptées au fonctionnement naturel des cours d'eau.

Les objectifs étaient, d'une part, de présenter des solutions techniques alternatives permettant de réduire la dépendance aux entretiens mécaniques et, d'autre part, de proposer des pistes de simplification de la gouvernance afin de faciliter les processus d'autorisation et de mise en œuvre. La démarche repose sur des diagnostics de terrain, l'analyse des dynamiques de sédimentation et d'érosion, ainsi que sur la présentation de cas concrets réalisés au Québec, notamment des cours d'eau à deux niveaux et des aménagements utilisant des structures de bois de type « low tech ».

Les résultats présentés montrent que ces approches permettent de stabiliser les lits et les berges, de mieux gérer les excès d'eau et les sédiments, d'améliorer la qualité de l'eau et, surtout, de diminuer significativement la fréquence et la nécessité des entretiens récurrents. Plusieurs exemples démontrent la viabilité à moyen et long terme de ces solutions en contexte agricole.

Les messages clés soulignent que sortir de la logique d'entretien répétitif est possible, à condition d'adapter les interventions aux dynamiques propres de chaque cours d'eau, de privilégier des solutions durables basées sur les processus naturels et de clarifier les cadres décisionnels afin d'assurer la cohérence et l'efficacité des actions.

Consulter la présentation :

[Solutions hydrogéomorphologiques](#)

Écouter la conférence :

[M. Sylvio Demers](#)

Les discussions ont mis en évidence que certains cours d'eau, particulièrement ceux situés sur des sols sensibles ou à forte charge hydrique, sont naturellement sujets à des épisodes fréquents de sédimentation. Dans ces contextes, les participants ont reconnu que les interventions répétées deviennent rapidement inefficaces si elles ne tiennent pas compte des processus naturels à l'œuvre. Il a été souligné que l'accumulation de sédiments n'est pas nécessairement un dysfonctionnement, mais peut être un indicateur du mode de fonctionnement du cours d'eau.

Une représentante de la MRC de Brome-Missisquoi a également questionné les critères déclenchant les interventions et les autorisations, notamment la pertinence de demandes d'entretien lorsque les accumulations de sédiments sont faibles ou encore stabilisées. Cette discussion a permis de rappeler l'importance de réaliser des analyses basées sur des faits afin d'éviter des travaux non nécessaires et de mieux cibler les situations où une intervention est réellement justifiée.

Finalement, un producteur agricole de la MRC du Haut-Saint-Laurent a signalé que, sur son territoire, les travaux d'entretien demeuraient nécessaires depuis plusieurs années, malgré les efforts déployés et les interventions réalisées. Il a indiqué que la situation continuait de se détériorer, notamment en raison d'une végétation persistante et croissante dans les cours d'eau, qui contribue à réduire la capacité d'écoulement, à ralentir les débits et à accentuer les problématiques d'accumulation de sédiments.

Plusieurs pistes d'action ont émergé à la suite des présentations et des échanges :

- Instaurer comme pratique les diagnostics hydrogéomorphologiques comme étape préalable à toute intervention. C'est-à-dire de mieux comprendre le fonctionnement propre de chaque cours d'eau, d'éviter des travaux non nécessaires et de cibler des solutions réellement adaptées aux problématiques observées.
- Clarifier et simplifier les cadres d'autorisation, en distinguant les cours d'eau naturellement propices à la sédimentation de ceux nécessitant d'autres modes de gestion. L'élaboration de critères clairs et partagés pourrait faciliter les démarches des producteurs et des gestionnaires, tout en améliorant la cohérence des décisions.
- Renforcer les approches collectives et territoriales, impliquant organismes locaux, producteurs et autorités, afin de planifier les interventions à l'échelle du bassin versant plutôt que de répondre de manière ponctuelle aux problématiques.

Les retombées anticipées de ces pistes sont une évolution des pratiques vers des interventions plus durables, une meilleure intégration des objectifs écologiques et agricoles, une réduction des coûts d'entretien à long terme et une amélioration mesurable de la qualité des cours d'eau. Ces perspectives suggèrent un changement de paradigme, passant d'une logique corrective à une gestion proactive et intégrée des milieux hydriques.

Initiatives à la ferme : présentation d'aménagements et pratiques concrètes visant à améliorer la qualité de l'eau

Michel Sauvé, Les fermes Richard et Robert Sauvé inc.
Louis Pérusse, agr., SCV Agrologie

Yvan Lussier, Ferme du Coin Rond inc.
Eveline Mousseau, agr., Groupe ProConseil

Paul Caplette, Ferme Céréales Bellevue inc.



Les présentations ont mis en lumière différentes approches innovantes visant à améliorer la santé des sols, la gestion de l'eau et la performance agroenvironnementale de trois fermes de la Montérégie.

La première présentation, offerte par Michel Sauvé et Louis Pérusse, portait sur la transition de l'entreprise Les fermes Richard et Robert Sauvé inc. vers un système axé sur la santé des sols. Leur objectif est d'assurer une couverture végétale continue sur 365 jours, soutenue par une grande diversité de cultures et l'utilisation de cultures de couverture détruites principalement par broyage. Leur démarche repose sur les principes du semis direct sur couverture végétale permanente (SCV) : absence de travail mécanique, forte biomasse racinaire et biodiversité fonctionnelle. Les résultats sont significatifs : diversification de 4 à 26 espèces, réduction de 20 % des engrais, hausse de l'activité fongique et amélioration notable de la structure du sol.

La seconde présentation, menée par Yvan Lussier et Eveline Mousseau, portait sur la mise en place d'un système de drainage contrôlé dans un contexte de semis direct et de couverts végétaux en place depuis 25 ans. À l'aide de contrôleurs de nappe Agri Drain, ils visent à réduire les pertes de phosphore et à améliorer la rétention de l'eau dans le sol. Les résultats observés incluent une meilleure disponibilité de l'eau (lorsqu'elle est présente), une augmentation des rendements en soya et en maïs, ainsi qu'une densité accrue des cultures de blé et de luzerne.

La troisième présentation, offerte par Paul Caplette, a porté sur deux projets agroenvironnementaux majeurs réalisés sur une ferme largement engagée pour la biodiversité. Le premier projet consistait en l'aménagement d'un bassin sédimentaire doté d'un îlot de biodiversité, accompagné de suivis scientifiques démontrant notamment, en 2024, une diminution mesurable du glyphosate à la sortie du bassin. Le second projet, un chenal à deux niveaux sur 1 km, visait à réduire l'érosion et à améliorer la qualité de l'eau en direction de la baie Lavallière. Malgré certains délais administratifs, l'aménagement représente une solution durable qui apportera stabilité et liberté au cours d'eau.

Consulter les présentations :

[M. Yvan Lussier et Mme Eveline Mousseau](#)

[M. Paul Caplette](#)

Écouter les conférences :

[M. Yvan Lussier et Mme Eveline Mousseau](#)

[M. Paul Caplette](#)

Les échanges avec la salle ont été riches et variés pour l'ensemble des présentations. Un point qui a particulièrement retenu l'attention a été l'intérêt économique des céréales d'automne, notamment dans le contexte des fermes en semis direct ou engagés dans une diversification végétale. Plusieurs participants ont souhaité comprendre dans quelles situations ces cultures deviennent réellement rentables, et comment elles s'intègrent dans les systèmes présentés par les producteurs.

La présentation de Paul Caplette a également généré de nombreuses questions concernant les délais pour l'obtention de son permis, notamment auprès de la CPTAQ. Les participants cherchaient

à identifier les éléments du processus pouvant allonger l'analyse des dossiers, ainsi que les façons d'anticiper ou de simplifier ces démarches pour faciliter de futurs aménagements hydriques ou de biodiversité.

Ces échanges se sont ajoutés aux questions techniques soulevées quant à la gestion des couverts végétaux, le fonctionnement du drainage contrôlé, les analyses de sédiments ou encore les variations annuelles des performances observées. De manière générale, les discussions ont témoigné d'un fort intérêt pour les aspects pratiques, économiques et administratifs liés à l'adoption de pratiques agroenvironnementales avancées.

Plusieurs pistes d'action ont émergé à la suite des présentations et des échanges :

- Développer et/ou approfondir les outils techniques pour soutenir la gestion des cultures de couverture et la diversification des cultures.
- Documenter à long terme les effets du SCV sur la fertilité, les intrants et la qualité de l'eau.
- Offrir un accompagnement structuré aux producteurs souhaitant implanter du drainage contrôlé, notamment pour le choix des parcelles, la gestion opérationnelle et l'évaluation économique.
- Mieux quantifier les réductions de sédiments, de nutriments et de pesticides associées aux projets hydroagricoles.
- Développer de nouveaux projets pilotes dans divers bassins versants afin de reproduire les aménagements performants (bassins sédimentaires, chenal à deux niveaux).
- Soutenir les producteurs qui souhaitent mettre en place des pratiques et/ou des ouvrages durables et respectueuses de l'environnement. Non seulement sur le plan technique, mais également sur le plan administratif (adresser la lourdeur du processus pour les demandes de permis).

Ces pistes s'inscrivent dans une perspective de transformation progressive, mais structurée des pratiques agricoles, vers une gestion davantage intégrée, durable et fondée sur les processus naturels.